Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Acquisition site pollué

Par LoG

Bonjour. Je souhaite au nom de mon association me porter acquéreur d'un site pour y installer une résidence d'artiste. Ce site fait l'objet d'une procédure de liquidation qui est bloquée car le site est pollué et l'actuel propriétaire n'est pas en mesure de prendre en charge les coûts de dépollution. On me dit de faire appel à un avocat qui m'aidera à me procurer le dossier du site. On me dit que l'avocat doit être domicilié dans le département du siège de l'association qui est à Paris. Qu'en pensez-vous ? Merci pour vos réponses. Louis